



# Lettres de la Commission du droit du Canada

de Shauna Van Praagh, présidente de la Commission du droit du Canada

## Lettre no 5

23 novembre 2023

Comme les trente jours qui le composent, le mois de novembre peut sembler intense, court et gris. Dans le cycle académique, le mois de novembre est généralement rempli d'examens et de travaux de mi-session pour les étudiants, et de conférences et d'ateliers en continu pour leurs enseignants. Il s'avère que mon premier mois de novembre à la CDC a également été marqué par des conférences successives. Familières en termes de format et de communauté universitaire, ces conférences revêtent une importance particulière cette année, alors que je réfléchis aux liens entre la recherche juridique et la réforme du droit, ainsi qu'entre les présentations universitaires et les histoires de la pratique.

D'une manière inhabituelle et stimulante, Benjamin Perrin a commencé sa présentation au Centre pour les droits de la personne et le pluralisme juridique de McGill le 13 novembre en partageant une citation du livre de Harold Johnson, *Peace and Good Order : The Case for Indigenous Justice in Canada* de Harold Johnson : « Stop holding conferences. Stop with the symposiums. Give it up. You are wasting air ». Ben Perrin s'est servi de cet impératif pour présenter son nouveau livre, *Indictment : The Criminal Justice System on Trial*, et l'importance de fonder ses écrits sur des entretiens avec un large éventail de personnes, y compris les individus directement concernés par les règles et les procédures de la justice pénale canadienne. Ce fut un honneur pour moi de discuter avec lui sur son impressionnant projet.

Si les conférences étaient nécessairement des lieux exclusifs et élitistes servant à mener des discussions vides, l'argument en faveur d'y mettre fin serait évidemment convaincant. Pourtant, Perrin s'exprimait dans une salle de séminaire universitaire remplie d'auditeurs désireux d'en apprendre davantage sur des expériences négligées et d'écouter les voix souvent ignorées de personnes dont la vie est intimement liée au droit pénal et à la procédure pénale. Ce fait constitue un argument frappant en faveur d'une interaction académique concrète et contre le fait de considérer les conférences comme un gaspillage d'air. Peut-être pouvons-nous reconnaître et nous prémunir contre le risque de désengagement de l'expérience, tout en embrassant le potentiel des conférences en matière d'idées et de pratiques inspirées.

Les idées inspirées ont été au cœur d'une conférence sur l'évolution des approches à l'interprétation constitutionnelle, qui s'est tenue du 8 au 10 novembre au Centre de droit public de l'Université d'Ottawa. Les participants à la conférence ont exploré l'aspiration à la cohérence dans le travail d'interprétation, combinée au besoin de flexibilité et au lien avec la communauté. L'interprétation de texte constitutionnel peut sembler un sujet de discussion particulièrement abstrait, précisément le genre de chose qui semble déconnecté de la vie réelle et de la réalité.



Mais l'accent mis sur la "constitution" canadienne nous invite à aller au-delà de la lecture des mots dans les documents fondateurs pour examiner comment l'identité et le narratif nationaux sont "constitués" de manière dynamique et sans fin.

Ce type de travail de recherche est lié à une pratique inspirée, décrite et partagée tout au long du Symposium sur les tribunaux autochtones les 21 et 22 novembre à Ottawa, organisé par l'Institut canadien d'administration de la justice. Alors que les communautés autochtones, dans une incroyable diversité de sites, d'histoires, de tailles et de priorités, interagissent avec le droit et de la justice, plusieurs d'entre elles conçoivent des institutions, des espaces et des systèmes qui répondent et reflètent les valeurs et aux traditions de la communauté et les reflètent. Ce fut une conférence très active et participative, pleine de conversations constructives, de partage d'initiatives, d'identification et de confrontation d'obstacles, et de découverte de nouveaux amis et partenaires potentiels.

Mon circuit de conférences m'a conduit loin d'Ottawa et de Montréal pendant quelques jours à la mi-novembre. Je me suis rendue à Paris en tant que participante invitée au premier rendez-vous annuel du " « Réseau international de l'innovation en justice », un partenariat entre l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la Justice, basé en France, et l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice, basé au Québec. Les thèmes abordés incluaient la responsabilité et la gestion des institutions judiciaires, les innovations procédurales et participatives en matière de justice, l'évolution de la gouvernance et de l'éducation, les transformations technologiques et les modèles de justice réparatrice. La dernière table ronde, à laquelle j'ai été invitée à participer, a porté sur la collaboration productive entre les chercheurs et les acteurs professionnels du droit. Les intervenants ont souligné l'importance de relier les idées aux actions, la nécessité d'écouter les personnes et les organisations qui travaillent avec la justice « sur le terrain », et la richesse des projets qui touchent à la fois les disciplines académiques et les secteurs de la société.



*Fontaine Stravinsky à Paris, France.*

Le voyage est un élément commun aux conférences, étant donné que les participants convergent généralement dans un espace éloigné de leur lieu de travail habituel. À première vue, cela peut sembler être une raison supplémentaire d'éviter les conférences, de les condamner comme étant réservées aux personnes et aux institutions disposant de

ressources suffisantes. Bien qu'il y ait effectivement des questions à poser et des justifications à

articuler pour les frais de déplacement associés à de nombreuses conférences, le déplacement peut être une source importante de nouvelles connaissances et de réflexions approfondies. Comme je le fais toujours lorsque je suis loin de chez moi, j'ai visité les musées locaux chaque soir de mon séjour à Paris dans le cadre de la conférence, désireuse d'explorer les collections permanentes et les expositions temporaires et d'en tirer des enseignements. Devant la grande entrée du Centre Pompidou, j'ai passé du temps à apprécier le jardin-fontaine coloré, plein de sculptures émouvantes, toutes liées aux artistes modernes et contemporains dont les œuvres remplissent le Centre. J'ai ensuite utilisé cette expérience pour alimenter mes remarques en tant que participant à la table ronde : j'ai suggéré que, en tant que métaphore des possibilités de collaboration innovante dans le monde de la réforme du droit, le jardin de sculptures inspire l'imagination, le courage, la non-conformité, la remise en question et de nouvelles idées sur la relation entre les individus et les mécanismes de la justice.

Alors que le mois de novembre touche à sa fin, je suis de retour dans mon bureau d'Ottawa pour trier les souvenirs de mon voyage de conférence à escales multiples. Le tissu même d'une commission juridique dirigée par un professeur de droit est la collaboration entre la recherche et l'action, entre les idées et la pratique. J'attendrai avec impatience les prochaines conférences - tant que les personnes, les projets, les images et les idées continueront à faire de ces conférences des événements qui en valent vraiment la peine !